

Bonnet-des-Bruyères, Saint-Bonnet-de-Troncy, Saint-Christophe, Saint-Didier, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Igny-de-Vair, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Jean-du-Château (de Beaujeu), Saint-Lager, Saint-Mamert, Saint-Nizier-d'Azergues, Trades, Vaurenard, Vernay en Beaujolais.

C'est certainement un fait très-remarquable que l'association d'un si grand nombre de paroisses en faveur d'une petite ville qui ne comptait pas 2,000 âmes de population ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que les paroisses à cheval sur le Beaujolais et le Mâconnais consentaient, dans le cas où on créerait un district à Beaujeu, à se réunir à cette ville, quoique quelques-unes fussent plus près de Mâcon. Elles puisaient le motif de leur condescendance pour Beaujeu dans le passé de cette ville. C'est quelque chose de si puissant que les traditions ! Il suffit quelquefois en France qu'on soit déchu pour être entouré de sympathies. Mais la proximité de Villefranche et l'exiguïté de l'ancienne capitale du Beaujolais, qui n'aurait offert presque aucune ressource à l'Administration, ne permettaient pas de faire droit au vœu de cette fraction de population, qui n'avait d'ailleurs rien d'antipathique avec celle du Lyonnais, et elle fut rangée dans le district de Villefranche.

La commune de Beaujeu ayant eu connaissance de la première décision du 9 janvier 1790, relative à la division du département en six districts, se réunit le 17 pour protester. « La commune de Beaujeu a vu avec étonnement, porte l'acte de délibération, que dans ce département, qui présente une superficie très-étendue et une population nombreuse, les députés des trois pro-